

Courtemelon  
Case postale 131  
CH-2852 Courtételle  
  
t +41 32 420 74 12  
f +41 32 420 74 01  
paiements-directs.ecr@jura.ch

Delémont, le 25 juillet 2022

## Communiqué de presse

### Sécheresse : mesure urgente en faveur de l'agriculture

**En raison de la sécheresse qui sévit sur le territoire cantonal et à titre de mesure d'urgence, les autorités cantonales autorisent, dès aujourd'hui la pâture des surfaces destinées à la promotion de la biodiversité (SPB). Cette mesure s'applique aux exploitations à l'année et ne concerne pas, pour l'heure, les exploitations d'estivage.**

Face à la sécheresse qui sévit cet été, les autorités cantonales, via le Service de l'économie rurale autorisent, dès ce jour, la pâture des surfaces destinées à la promotion de la biodiversité (SPB) afin de réduire les prélèvements dans les réserves de fourrage prévues pour l'hiver à venir. En temps normal l'Ordonnance sur les paiements directs autorise la pâture de ce genre de surfaces mais à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Les surfaces concernées par la mesure d'urgence sont les prairies extensives et les prairies peu intensives de qualité I et II, les bordures tampons attenantes des haies ainsi que des prairies riveraines. Les surfaces sous convention de la loi sur la protection de la nature (LPN) ne sont pas concernées par la dérogation. De plus, la mesure spécifique pour les réseaux écologiques des 10% non fauchés doit, quant à elle, être respectée. En cas de précipitations, les autorités recommandent de ne pas pâturer les sols mouillés au risque de voir disparaître les plantes indicatrices pour la qualité II.

Cette mesure exceptionnelle s'applique aux exploitations à l'année et ne concerne pas, pour l'heure, les exploitations d'estivage.

Les agriculteurs qui souhaitent bénéficier de cette mesure sont tenus de s'annoncer auprès de la plateforme de saisie des données Acorda en remplissant le document prévu à cet effet.

*Personne de contact : Service de l'économie rurale, Lisa Berret, collaboratrice scientifique, Tél. 032 420 74 12*